Dictionnaire des modalités des variables catégorielles de l'EMP 2019

Tables Définitives

Sdes, v1 – décembre 2021

O/N

- 1 : Oui - 2 : Non

Jour

- 1: Semaine
- 2: Samedi
- 3: Dimanche

Motif

- 1 : Retour au point de départ / Études / Garderie
 - 1.1: Retour au domicile
 - 1.2 : Retour à la résidence occasionnelle
 - 1.3 : Retour au domicile de parents (hors ménage) ou d'amis
 - 1.4 : Étudier (école, lycée, université)
 - 1.5 : Faire garder un enfant en bas âge (nourrice, crèche,famille)

2: Achats

- 2.1 : Se rendre dans une grande surface ou un centre commercial (y compris boutiques et services)
- 2.2 : Se rendre dans un centre de proximité, petit commerce, supérette, boutique, services (banque, cordonnier...) commercial) (hors centre commercial)

3: Soins

- 3.1 : Soins médicaux ou personnels (médecin, coiffeur...)

4 : Démarches

- 4.1 : Démarche administrative, recherche d'informations
 - o 4.12 : Déchetterie

5: Visites

- 5.1 : Visite à la famille
- 5.2 : Visite à des amis

6 : Accompagner ou aller chercher

- 6.1 : Accompagner quelqu'un à la gare, à l'aéroport, à une station de métro, de bus, de car
- 6.2 : Accompagner quelqu'un à un autre endroit
- 6.3 : Aller chercher quelqu'un à la gare, à l'aéroport, à une station de métro, de bus, de car
- 6.4 : Aller chercher quelqu'un à un autre endroit

7: Loisirs

- 7.1 : Activité associative, cérémonie religieuse, réunion
- 7.2: Aller dans un centre de loisir, parc d'attraction, foire
- 7.3 : Manger ou boire à l'extérieur du domicile
- 7.4 : Visiter un monument ou un site historique
- 7.5 : Voir un spectacle culturel ou sportif (cinéma, théâtre, concert, cirque, match), assister à une conférence
- 7.6 : Faire du sport
- 7.7 : Se promener sans destination précise
- 7.8 : Se rendre sur un lieu de promenade

- 8 : Vacances, changer de résidence et « Autres motifs privés »
 - 8.1 : Vacances hors résidence secondaire
 - 8.2 : Se rendre dans une résidence secondaire
 - 8.3 : Se rendre dans une résidence occasionnelle
 - 8.4 : Autres motifs personnels

9: MOTIFS PROFESSIONNELS

- 9.1: Travailler dans son lieu fixe et habituel
- 9.2 : Travailler en dehors d'un lieu fixe et habituel, sauf tournée (chantier, contacts professionnels, réunions, visite à des clients ou fournisseurs, repas d'affaires, etc.)
- 9.3 : Stages, conférence, congrès, formations, exposition
- 9.4 : Tournées professionnelles (VRP) ou visites de patients
- 9.5 : Autres motifs professionnels

Moyen de transport

1: Piéton

- 1.1: Uniquement marche à pied
- 1.2 : Porté, transporté en poussette
- 1.3: Rollers, trottinette
- 1.4 : Fauteuil roulant (y compris motorisé)

2: Deux roues

- 2.1 : Bicyclette, tricycle (y compris à assistance électrique) sauf vélo en libre service
- 2.2 : Vélo en libre service
- 2.3 : Cyclomoteur (2 roues de moins de 50 cm3) Conducteur
- 2.4 : Cyclomoteur (2 roues de moins de 50 cm3) Passager
- 2.5 : Moto (plus de 50 cm3) Conducteur (y compris avec side-car et scooter à trois roues)
- 2.6: Moto (plus de 50 cm3) Passager (y compris avec side-car et scooter à trois roues)
- 2.7: Motocycles sans précision (y compris quads)

3: Automobile

- 3.1: Voiture, VUL, voiturette... Conducteur
- 3.2 : Voiture, VUL, voiturette... Passager
- 3.3 : Voiture, VUL, voiturette... Tantôt conducteur tantôt passager
- 3.4 : Trois ou quatre roues sans précision

4 : Transport spécialisé, scolaire, taxi

- 4.1 : Taxi (individuel, collectif), VTC
- 4.2 : Transport spécialisé (handicapé)
- 4.3 : Ramassage organisé par l'employeur
- 4.4 : Ramassage scolaire

5 : Transport en commun urbain ou régional, autocar

- 5.1: Autobus urbain, trolleybus
- 5.2 : Navette fluviale
- 5.3 : Autocar de ligne (sauf SNCF)
- 5.4 : Autre autocar (affrètement, service spécialisé)
- 5.5 : Autocar TER
- 5.6 : Tramway
- 5.7 : Métro, VAL, funiculaire
- 5.8: RER, SNCF banlieue
- 5.9 : TER
- 5.10: Autres transports urbains et régionaux (sans précision)

6: Train grande ligne ou Train à grande vitesse

- 6.1: Train à grande vitesse, 1ère classe (TGV, Eurostar, etc.)
- 6.2 : Train à grande vitesse, 2ème classe (TGV, Eurostar, etc.)

- 6.3 : Autre train, 1ère classe
- 6.4 : Autre train, 2ème classe
- 6.5 : Train, sans précision

7: Avion

- 7.1 : Avion, classe première ou affaires
- 7.2 : Avion, classe premium économique
- 7.3 : Avion, classe économique
- 8.1 : Bateau
- 9.1 : Autre

Place assise

- 1 : Oui, tout le temps ou la plupart du temps
- 2 : Environ la moitié du temps
- 3 : Non, je suis resté(e) debout tout le temps ou la plupart du temps
- 4 : Une place était disponible mais je suis resté(e) debout
- 5 : Sans objet

Titre de transport

Transport en commun urbain

- 1.1 : Titre gratuit
- 1.2 : Carte libre circulation (sans condition d'accès Type Navigo, Transpass, Técély)
- 1.3 : Abonnement tout type
- 1.4 : Plein tarif
- 1.5 : Tarif réduit

Train

- 2.1: Plein tarif
- 2.2 : Carte de réduction personnelle
- 2.3 : Abonnement personnel
- 2.4 : Offre ponctuelle (Prem's, découverte, dernière minute, billet de groupe, etc.)
- 2.5 : Billet gratuit

Avion

- 3.1 : Tarif le plus bas trouvé aux dates recherchées sans bagage en soute inclus
- 3.2 : Tarif le plus bas trouvé aux dates recherchées avec un bagage en soute inclus
- 3.3 : Tarif abonné
- 3.4 : Tarif Flexible (modifiable et remboursable sans pénalité)
- 3.5 : Tarif Famille
- 3.6: Billet partiellement ou totalement gratuit (GP, Miles...)
- 3.7: Autre tarif réduit/Gratuité
- 3.8 : Autre

Autre mode

- 4.1: Plein tarif
- 4.2 : Tarif réduit

Type de véhicule

- 1 : Voiture particulière louée
- 2 : Covoiturage
- 3 : Voiture en autopartage
- 4 : Autre voiture particulière non possédée par le ménage
- 5 : Camping-car loué
- 6 : Autre camping-car non possédé par le ménage
- 7 : Véhicule utilitaire léger (VUL) loué
- 8 : Autre VUL non possédé par le ménage
- 9 : Voiturette louée
- 10 : Autre voiturette non possédée par le ménage
- 11 : Deux roues loué
- 12 : Autre 2 roues non possédé par le ménage
- 13: Autre

Mise en relation pour le covoiturage

- 1: Par un site internet ou une application smartphone
- 2 : Par le travail (collègues)
- 3 : Par relation personnelle (famille, amis)
- 4 : Par autostop

Stationnement

- 1 : Stationnement sur la voie publique, gratuit sans limite de durée
- 2 : Stationnement sur la voie publique, gratuit, à durée limitée (zone bleue...)
- 3 : Stationnement sur la voie publique, payant
- 4 : Emplacement privé, gratuit (y compris domicile)
- 5: Emplacement dans un parking public ou commercial, gratuit
- 6: Emplacement dans un parking public ou commercial, payant
- 7 : Pas de stationnement (simple arrêt pour déposer quelqu'un, prendre de l'essence...)

Fin du déplacement

- 1: Oui
- 2: Non
- 3 : Oui (retour à la maison ajouté suite à la partie 1.)

Tranche d'unité urbaine 2017

- 0 : Commune hors unité urbaine
- 1 : Commune appartenant à une unité urbaine de 2 000 à 4 999 habitants
- 2 : Commune appartenant à une unité urbaine de 5 000 à 9 999 habitants
- 3 : Commune appartenant à une unité urbaine de 10 000 à 19 999 habitants
- 4 : Commune appartenant à une unité urbaine de 20 000 à 49 999 habitants
 5 : Commune appartenant à une unité urbaine de 50 000 à 99 999 habitants
- 6 : Commune appartenant à une unité urbaine de 100 000 à 199 999 habitants
- 7 : Commune appartenant à une unité urbaine de 200 000 à 1 999 999 habitants
- 8 : Commune appartenant à l'unité urbaine de Paris

Tranche détaillée d'unité urbaine 2017

- 01 Commune hors unité urbaine de moins de 50 habitants
- 02 Commune hors unité urbaine de 50 à 99 habitants
- 03 Commune hors unité urbaine de 100 à 199 habitants
- 04 Commune hors unité urbaine de 200 à 499 habitants
- 05 Commune hors unité urbaine de 500 à 999 habitants
- 06 Commune hors unité urbaine de 1 000 à 1 999 habitants
- 07 Commune hors unité urbaine de 2 000 habitants ou plus
- 11 Commune appartenant à une unité urbaine de moins de 2 500 habitants
- 12 Commune appartenant à une unité urbaine de 2 500 à 2 999 habitants
- 13 Commune appartenant à une unité urbaine de 3 000 à 3 999 habitants
- 14 Commune appartenant à une unité urbaine de 4 000 à 4 999 habitants
- 21 Commune appartenant à une unité urbaine de 5 000 à 6 999 habitants
- 22 Commune appartenant à une unité urbaine de 7 000 à 9 999 habitants
- 31 Commune appartenant à une unité urbaine de 10 000 à 14 999 habitants
- 32 Commune appartenant à une unité urbaine de 15 000 à 19 999 habitants
- 41 Commune appartenant à une unité urbaine de 20 000 à 24 999 habitants
- 42 Commune appartenant à une unité urbaine de 25 000 à 29 999 habitants
- 43 Commune appartenant à une unité urbaine de 30 000 à 39 999 habitants
- 44 Commune appartenant à une unité urbaine de 40 000 à 49 999 habitants
- 51 Commune appartenant à une unité urbaine de 50 000 à 69 999 habitants
- 52 Commune appartenant à une unité urbaine de 70 000 à 99 999 habitants
- 61 Commune appartenant à une unité urbaine de 100 000 à 149 999 habitants
- 62 Commune appartenant à une unité urbaine de 150 000 à 199 999 habitants
- 71 Commune appartenant à une unité urbaine de 200 000 à 299 999 habitants
- 72 Commune appartenant à une unité urbaine de 300 000 à 499 999 habitants
- 73 Commune appartenant à une unité urbaine de 500 000 à 1 999 999 habitants
- 80 Commune appartenant à l'unité urbaine de Paris

Type de l'unité urbaine

- 1 : Ville isolée ou unité urbaine monocommunale
- 2 : Agglomération intra-départementale
- 3 : Agglomération inter-départementale
- 4 : Agglomération inter-régionale
- 5 : Agglomération internationale

Statut de la commune

- H: Hors unité urbaine

C : Ville-centreB : BanlieueI : Ville isolée

Degré de densité

1 : communes densément peuplées

2 : communes de densité intermédiaire

- 3 : communes peu denses

4 : communes très peu denses

Tranche d'aire d'attraction des villes 2017

- 0 : Commune hors attraction des villes
- 1 : Aire de moins de 50 000 habitants
- 2 : Aire de 50 000 à moins de 200 000 habitants
- 3 : Aire de 200 000 à moins de 700 000 habitants
- 4 : Aire de 700 000 habitants ou plus (hors Paris)
- 5 : Aire de Paris

Tranche détaillée d'aire d'attraction des villes 2017

- 00 : Commune hors attraction des villes
- 11: Aire de moins de 10 000 habitants
- 12 : Aire de 10 000 à moins de 20 000 habitants
- 13 : Aire de 20 000 à moins de 30 000 habitants
- 14 : Aire de 30 000 à moins de 50 000 habitants
- 21 : Aire de 50 000 à moins de 75 000 habitants
- 22 : Aire de 75 000 à moins de 100 000 habitants
- 23 : Aire de 100 000 à moins de 125 000 habitants
- 24 : Aire de 125 000 à moins de 150 000 habitants
- 25 : Aire de 150 000 à moins de 200 000 habitants
- 31 : Aire de 200 000 à moins de 300 000 habitants
- 32 : Aire de 300 000 à moins de 400 000 habitants
- 33 : Aire de 400 000 à moins de 500 000 habitants
- 34 : Aire de 500 000 à moins de 700 000 habitants
- 41 : Aire de 700 000 à moins de 1 000 000 d'habitants
- 42 : Aire de 1 000 000 d'habitants ou plus (hors Paris)
- 50 : Aire de Paris

Catégorie de la commune dans le zonage en aires d'attraction des villes 2020

- 11 : Commune-centre
- 12 : Autre commune du pôle principal
- 13 : Commune d'un pôle secondaire
- 20 : Commune de la couronne
- 30 : Commune hors attraction des villes

H/F

1 : Homme

- 2 : Femme

Situation principale vis-à -vis du travail

- 1 et 2 : Occupe un emploi ou stage rémunéré
- 3 : Étudiant ou stage non rémunéré
- 4 : Chômeur

- 5 : Retraité
- 6: Femme ou homme au foyer
- 7 : Autre

Statut dans l'emploi principal

- 1 : Salarié(e) de l'Etat.
- 2 : Salarié(e) d'une collectivité locale, des HLM ou des hôpitaux publics
- 3 : Salarié(e) d'une entreprise, d'un artisan, d'une association
- 4 : Salarié(e) d'un particulier
- 5 : II(elle) aide un membre de sa famille dans son travail sans être rémunéré(e)
- 6 : Chef d'entreprise salarié, PDG, gérant(e) minoritaire, associé(e)
- 7 : Indépendant(e) ou à son compte

CS regroupé

- 00:
- 10 : Agriculteurs exploitants
- 21 : Artisans
- 22 : Commerçants et assimilés
- 23 : Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
- 31 : Professions libérales et assimilés
- 32 : Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques
- 36 : Cadres d'entreprise
- 41 : Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés
- 46: Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- 47 : Techniciens
- 48 : Contremaîtres, agents de maîtrise
- 51: Employés de la fonction publique
- 54 : Employés administratifs d'entreprise
- 55 : Employés de commerce
- 56: Personnels des services directs aux particuliers
- 61 : Ouvriers qualifiés
- 66 : Ouvriers non qualifiés
- 69: Ouvriers agricoles
- 71 : Anciens agriculteurs exploitants
- 72 : Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- 73 : Anciens cadres et professions intermédiaires
- 76 : Anciens employés et ouvriers
- 81 : Chômeurs n'ayant jamais travaillé
- 82 : Inactifs divers (autres que retraités)

CS détaillée

- 11 : Agriculteurs sur petite exploitation
- 12 : Agriculteurs sur moyenne exploitation
- 13 : Agriculteurs sur grande exploitation
- 21: Artisans
- 22 : Commerçants et assimilés

- 23 : Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
- 31 : Professions libérales
- 33 : Cadres de la fonction publique
- 34 : Professeurs, professions scientifiques
- 35 : Professions de l'information, des arts et des spectacles
- 37 : Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
- 38 : Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
- 42: Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
- 43 : Professions intermédiaires de la santé et du travail social
- 44 : Clergé, religieux
- 45: Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
- 46 : Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- 47 : Techniciens
- 48 : Contremaîtres, agents de maîtrise
- 52 : Employés civils et agents de service de la fonction publique
- 53 : Policiers et militaires
- 54 : Employés administratifs d'entreprise
- 55 : Employés de commerce
- 56: Personnels des services directs aux particuliers
- 62 : Ouvriers qualifiés de type industriel
- 63 : Ouvriers qualifiés de type artisanal
- 64 : Chauffeurs
- 65 : Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
- 67 : Ouvriers non qualifiés de type industriel
- 68 : Ouvriers non qualifiés de type artisanal
- 69: Ouvriers agricoles
- 71 : Anciens agriculteurs exploitants
- 72 : Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- 74 : Anciens cadres
- 75 : Anciennes professions intermédiaires
- 77 : Anciens employés
- 78: Anciens ouvriers
- 81 : Chômeurs n'ayant jamais travaillé
- 83 : Militaires du contingent
- 84 : Elèves, étudiants
- 85 : Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
- 86 : Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)

Diplôme agrégé

- 10 : Doctorat, master, licence et équivalent
- 11 : École niveau licence et au-delà
- 30 : Deug
- 31 : DUT, BTS et équivalent
- 33 : Diplôme paramédical et social niveau bac+2
- 41 : Bac général
- 42 : Bac technologique, professionnel ou équivalent
- 50 : CAP, BEP et équivalent
- 60 : BEPC, DNB, brevet des collèges
- 70 : Certificat d'études primaires
- 71 : Aucun diplôme reconnu
- Autre: Indéterminé

Diplôme détaillé

- 11 : Doctorat hors santé
- 12 : Doctorat de santé
- 13 : Diplôme école supérieure de commerce
- 14 : Diplôme école d'ingénieurs
- 15: Master pro, DESS
- 16: Master recherche, DEA
- 17 : Master non différencié
- 21: Master1, maîtrise, MST, Miage, maîtrise IUP
- 22 : Licence générale
- 23 : Licence professionnelle
- 24 : Autre diplôme niveau bac+3 et plus
- 31 : DUT
- 32 : BTS, BTSA
- 33: Deust, DTS, DNTS, DPECF
- 34 : Diplôme santé-social niv bac+2
- 35 : Deug, propédeutique
- 41 : Capacité en droit, DAEU
- 42 : Bac général
- 43: Bac techno
- 44 : Bac pro
- 45 : Brevet de technicien, brevet professionnel
- 51: BEP, BEP agricole
- 52 : CAP, CAP agricole, mention complémentaire
- 53 : Autre diplôme de niveau CAP-BEP
- 60 : BEPC, DNB, brevet des collèges
- 70 : Certificat d'études primaires
- 71 : Aucun diplôme reconnu
- autre : Indéterminé

Diplôme

- 1 : Diplôme de niveau supérieur à bac+2
- 3 : Diplôme de niveau bac+2
- 4 : Bac, brevet professionnel ou équivalent
- 5 : CAP, BEP et équivalent
- 6 : BEPC, DNB, brevet des collèges
- 7 : Aucun diplôme reconnu
- Autre : Indéterminé

Type de lieu de travail

- 1 : Un lieu fixe, hors du domicile, où vous allez au moins une fois par semaine
- 2 : Plusieurs lieux fixes, hors du domicile, où vous allez au moins une fois par semaine
- 3 : Un ou plusieurs lieux fixes, hors du domicile, où vous allez moins d'une fois par semaine
- 4 : Variable dans la semaine, hors du domicile
- 5: Au domicile

O/N/A

- 1 : Oui
- 2 : Non
- 3 : Sans objet, vous ne prenez pas les transports collectifs

Carte d'abonnement/réduction

Carte personnelle et permanente de réductions

- 1.1 : Carte de gratuité
- 1.2 : Carte militaire
- 1.3 : Carte famille nombreuse
- 1.4 : Carte SNCF (personnel et ayant droit)
- 1.5 : Autre carte personnelle et permanente de réduction

Carte d'abonnement pour déplacements quotidiens (ou réguliers)

- 2.1 : Carte de libre circulation (sans condition d'accès Type Navigo, Transpass, Técély)
- 2.2 : Carte d'abonnement scolaire (y compris étudiant)
- 2.3 : Carte domicile-travail
- 2.4 : Abonnement Forfait/ TGV Max
- 2.5 : Autre carte d'abonnement

Carte donnant droit à l'achat de billets à tarif réduit

- 3.1 : Sur une destination
- 3.2 : Carte Jeune/ Enfant+/ Senior+
- 3.3 : Carte Week-end
- 3.4 : Abonnement Fréquence
- 3.5 : Autre carte donnant droit à l'achat de billets à tarif réduit

FLAG

- -2 : refus
- -1 : NSP
- 0 : question non posée
- 1 : question avec au moins une réponse

Service d'autopartage

- 1 : Un service géré par une société ou une coopérative spécialisée
- 2 : Un service entre particuliers

Gêne physique

- 1 : Oui, gêné(e), mais vous pouvez vous déplacer seul(e) sur tous les itinéraires
- 2 : Oui, gêné(e), vous ne pouvez vous déplacer seul(e) que sur certains itinéraires
- 3 : Oui, gêné(e), vous ne pouvez pas vous déplacer seul(e)
- 4 : Non, vous n'êtes pas limité(e) dans vos déplacements

Raison immobilité depuis une semaine

- 1 : Incapacité provisoire
- 2 : Incapacité permanente
- 3: Autre raison

Opinion sur offre de TC

- 1 : Satisfaisante
- 2: Moyennement satisfaisante
- 3 : Peu satisfaisante

Type de ménage

- 1 : Personne seule
- 2 : Famille monoparentale
- 3 : Couple sans enfant
- 4 : Couple avec au moins un enfant
- 5 : Autre type de ménage (ménage complexe)

Type de ménage détaillé

- 10 : Personne seule active
- 11: Personne seule inactive
- 21: Famille monoparentale, parent actif
- 22 : Famille monoparentale, parent inactif et au moins un enfant actif
- 23 : Famille monoparentale, tous inactifs
- 31: Couple sans enfant, un actif
- 32 : Couple sans enfant, deux actifs
- 33 : Couple sans enfant, tous inactifs
- 41: Couple avec enfant, un membre du couple actif
- 42 : Couple avec enfant, deux membres du couple actif
- 43 : Couple avec enfant, couple inactif et au moins un enfant actif
- 44 : Couple avec enfant, tous inactif
- 51: Autre ménage, un actif
- 52 : Autre ménage, deux actifs ou plus
- 53 : Autre ménage, tous inactifs

COUPLE

- 1 : Vit en couple avec une personne qui vit dans le logement
- 2 : Vit en couple avec une personne qui ne vit pas dans le logement
- 3: Ne vit pas en couple

COUPLE RP

- 1: Est en couple au sens du RP
- 2: N'est pas en couple au sens du RPVit en couple avec une personne qui vit dans le logement

Type de logement

- 1: Le ménage est l'occupant principal du logement
- 2 : Le ménage n'est pas l'occupant principal du logement

Catégorie du logement RP

- 1 : Résidence principale
- 2 : Logement utilisé occasionnellement
- 3 : Résidence secondaire
- 4: Logement vacant

Catégorie du logement TCM

- 1 : Résidence habituelle commune du ménage
- 2 : Résidence habituelle non commune à tout le ménage
- 3 : Résidence habituelle d une partie du ménage appartenant aussi à un autre ménage

4 : Résidence non habituelle

Statut d'occupation

- 1 : Accédant à la propriété
- 2 : Propriétaire non accédant, y compris en indivision
- 3 : Usufruitier (sans nue-propriété), y compris en viager
- 4 : Locataire ou sous-locataire, c'est-à-dire devant payer un loyer, même si ce loyer est payé par une personne extérieure au ménage
- 5 : Logé gratuitement, mais avec un paiement éventuel de charges

Statut d'occupation (propriétaire)

- 1 : En pleine propriété, les membres du ménage se partageant la totalité de la propriété du logement (usufruit et nue-propriété)
- 2 : En propriété partielle (en indivision avec des personnes extérieures au ménage, usufruitier ou nu-propriétaire partiel)

Existence de personnes handicapées

- 1 : oui, il y a une ou plusieurs personnes handicapées
- 2 : oui, il y a une ou plusieurs personnes ayant quelques gênes ou difficultés
- 3 : oui, il y a une ou plusieurs personnes handicapées et une ou plusieurs autres personnes ayant quelques gênes ou difficultés
- 4:non

Indicateur de déclaration de revenu

- 1 : Revenu déclaré en clair
- 2 : Tranche déclarée
- 3 : Revenu non déclaré (ni en tranches, ni en clair)
- 4 : Revenu déclaré en clair mais corrigé ensuite en tranche

Habitant du logement RP

- 1 : Habitant d'une résidence principale au sens du recensement
- 2 : Habitant d'une résidence principale au sens du recensement faisant partie d'un ménage pour lequel le logement n'est pas la résidence principale
- 3 : Habitant d'une résidence non principale au sens du recensement

Indicateur de lieu de naissance

- 1 : En France (métropole ou d'Outre-mer)
- 2: À l'étranger

Vie en couple

- 1 : Oui, avec une personne qui vit dans le logement
- 2 : Oui, avec une personne qui ne vit pas dans le logement
- 3: Non

Etat matrimonial

- 1 : Célibataire
- 2 : Marié(e) ou remarié(e), y compris séparé(e) légalement
- 3 : Veuf(ve)
- 4 : Divorcé(e).

Nature du lien

- 1: Frère, sœur
- 2 : Grand-parent, petit-enfant
- 3: Gendre, belle-fille, beau-parent
- 4: Oncle, tante, neveu, nièce, cousin, cousine
- 5: Autre lien familial
- 6 : Ami(e)
- 7 : Pensionnaire, sous-locataire, logeur, enfant en nourrice sans lien de parenté
- 8 : Employé de maison ou salarié logé
- 9: Autre (colocataire, ...)

Lien

- 00 : Sans objet (LIEN(A,A))
- 01 : Conjoint
- 02 : Enfant
- 03 : Parent
- 10 : Frère, sœur
- 21 : Petit-enfant
- 22 : Grand-parent
- 31: Beau-fils, belle-fille
- 32 : Beau parent
- 40 : Autre lien familial
- 50 : Lien familial indéterminé
- 60 : Ami
- 90 : Autre lien non familial

Type d'occupation du logement

- 1 : toute l'année ou presque
- 2 : plutôt les week-ends ou les vacances
- 3 : plutôt en semaine
- 4 : quelques mois dans l'année
- 5: plus rarement

Indicateur de durée d'occupation du logement

- 1 : occupation occasionnelle
- 2 : occupation faible
- 3 : occupation forte
- 4 : occupation permanente

Indicateur d'occupant principal

- 1 : Propriétaire ou locataire en titre
- 2: Autre

Type de logement collectif

- 1: En caserne, en camp
- 2 : En internat
- 3 : En cité universitaire ou dans un foyer d'étudiants
- 4 : Dans un foyer de jeunes travailleurs
- 5 : Dans un établissement pénitentiaire
- 6 : Dans un établissement de soins ou un hôpital
- 7 : Dans une maison de retraite ou un hospice
- 8 : Sur un chantier temporaire de travaux publics

Indicateur d'appartenance au groupe de référence du ménage

- 0 : N'appartient pas au groupe de référence
- 1 : Personne de référence
- 2 : Conjoint de la personne de référence
- 3 : Autre membre du groupe de référence

Type d'emploi

- 1: Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- 2 : Placement par une agence d'intérim
- 3 : Stage rémunéré en entreprise
- 4 : Emploi aidé (contrat unique d'insertion (CUI), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat initiative emploi (CIE)...)
- 5 : Autre emploi à durée limitée, CDD, contrat court, saisonnier, vacataire, etc.
- 6 : Emploi sans limite de durée, CDI, titulaire de la fonction publique

Classification dans l'emploi

- 1 : Manoeuvre ou ouvrier(e) spécialisé(e)
- 2 : Ouvrier(e) qualifié(e) ou hautement qualifié(e), technicien(ne) d'atelier
- 3 : Technicien(ne)
- 4 : Personnel de catégorie B ou assimilé
- 5 : Agent de maîtrise, maîtrise administrative ou commerciale, VRP (non cadre)
- 6 : Personnel de catégorie A ou assimilé
- 7: Ingénieur, cadre (à l'exception des directeurs généraux ou de ses adjoints directs)
- 8 : Personnel de catégorie C ou assimilé
- 9 : Employé(e) de bureau, employé(e) de commerce, personnel de services
- 10 : Directeur général, adjoint direct

Fonction principale

- 1: Production, chantier, exploitation
- 2 : Installation, réparation, maintenance
- 3 : Gardiennage, nettoyage, entretien ménager
- 4: Manutention, magasinage, logistique
- 5 : Secrétariat, saisie, accueil
- 6: Gestion, comptabilité
- 7 : Commercial, technico-commercial
- 8 : Etudes, recherche et développement, méthodes
- 9: Enseignement

- 10 : Soin des personnes
- 11 : Autre fonction

Orientation des productions agricoles

- 1: Polyculture (culture des terres labourables)
- 2: Maraîchage ou horticulture
- 3: Vigne ou arbres fruitiers
- 4 : Elevage d'herbivores (bovins, ovins,...)
- 5 : Elevage de granivores (volailles, porcins,...)
- 6 : Polyculture élevage
- 7 : Elevage d'herbivores et de granivores
- 8 : Autre

Recherche d'un emploi

- 1: Oui, depuis moins d'un an
- 2: Oui, depuis un an ou plus
- 3 : Non

Indicateur de nationalité

- 1 : Français(e) de naissance, y compris par réintégration
- 2 : Français(e) par naturalisation, mariage, déclaration ou option à sa majorité
- 3 : Etranger(e)
- 4: Apatride

<u>Parent</u>

- 1 : Vit ici
- 2: Vit ailleurs
- 3 : Est décédée

Pays regroupé

- 1 : France métropolitaine
- 2 : DOM-TOM
- 3 : Union européenne des 15 (sauf France)
- 4 : Pays entrés depuis 2004 dans l'Union européenne
- 5 : Maghreb
- 6: Afrique (sauf Maghreb)
- 7 : Autre pays

Indicateur d'appartenance au même ménage

- 1 : Pas de budget séparé dans le logement
- 2 : Présence de budgets séparés, mais budget commun avec le parent
- 3 : Budget séparé avec le parent

Code regroupé concernant l'immigration

- 1 : Ni immigré, ni descendant d'immigré
- 2 : Immigré venant de l'UE (à 27)
- 3 : Immigré venant d'ailleurs que de l'UE

- 4 : Descendant d'un parent immigré né dans l'UE et d'un parent non-immigré
- 5 : Descendant d'un parent immigré né hors de l'UE et d'un parent non-immigré
- 6 : Descendant de deux parents immigrés dont le père est né dans l'UE ou d'un seul parent connu immigré né dans l'UE
- 7 : Descendant de deux parents immigrés dont le père est né hors de l'UE ou d'un seul parent connu immigré né hors de l'UE
- 9. : Origine inconnue

Mode d'hébergement

- 1 : Sans objet
- 2 : Pas de nuit passée hors du domicile ou bien nuit passée en déplacement
- 3 : Hôtel, pension de famille, chambre d'hôte
- 4 : Maison ou appartement possédé par le ménage
- 5 : Maison ou appartement possédé en multipropriété
- 6 : Location d'une maison ou d'un appartement, pièce louée chez l'habitant
- 7 : Chez des parents ou amis, dans leur résidence principale
- 8 : Chez des parents ou amis, dans leur résidence secondaire
- 9 : Village de vacances
- 10 : Gîte, refuge, auberge de jeunesse
- 11 : Camping (tente, caravane, camping car)
- 12 : Autre (roulotte, péniche, belle étoile, caserne, couvent)

Compagnie aérienne

1 : Groupe Air France – KLM

Air France

 KLM

HOPI

Transavia

2: International Airlines Group

British Airways

Aer Lingus

Iberia

Vueling

- 3: Groupe Lufthansa

Lufthansa

Eurowings

GermanWings

Swiss

Brussels Airlines

4 : Autres Low Cost

Easyjet

Ryanair

Volotea

Norwegian

Wizz Air

- 5: Autres compagnies françaises

Air Corsica

Air Caraîbes

Corsair

Aigle Azur

Air Austral

Air Tahiti

XL Airways

French Blue

- 6: Compagnies d'Afrique du nord

Air Algérie

Royal Air Maroc

Tunisair

7 : Compagnies de « 6e liberté de l'air »

Emirates

Etihad Airways

Qatar Airways

Turkish Airlines

8 : Autre compagnie

Déplacement LD régulier

- 0 : Déplacement non régulier
- 1 : Déplacement domicile-travail régulier
- 2 : Déplacement domicile-étude régulier

Energie carte grise

- AC : Air comprimé
- BI: Bicarburation: essence + autre énergie (av. 2006)
- EE : Essence -Electricité (hybride rechargeable)
- EG: Bicarburation essence + GPL
- EH: Essence-Electricité (hybride non rechargeable)
- EL : Electricité
- EN: Bicarburation essence+gaz naturel
- ES: Essence
- FE : Superéthanol
- GA : Gazogène
- GF: Mélange de gazole et gaz naturel (dual fuel)
- GH: Gazole Electricité (hybride non rechargeable)
- GO: Gazole
- GP : Gaz de pétrole liquéfié GPL
- PL : Pétrole lampant

Energie agrégé

- 1: Essence
- 2 : Gazole
- 3: GPL-GNV
- 4: Hybride
- 5 : Electricité
- 6 : Autre

Type hybride

Précision sur le type d'hybride (rechargeable/non-rechargeable) dans le cas où l'énergie agrégée est « 4 – Hybride »

Energie Diffusion Sdes

- 1 : Electricité
- 2 : Essence (vc FE)
- 3 : Gaz et autres
- 4 : Gazole
- 5: Hybride non rechargeable
- 6: Hybride rechargeable

Energie modalités Critair

- 1: Autres carburants
- 2 : Diesel
- 3 : Electrique et hydrogène
- 4 : Essence
- 5 : Gaz
- 6: Hybride rechargeable

Vignette Crit'Air

- N: non-classé (véhicules anciens)

Fréquence conducteur ext.

- 1. Oui, souvent
- 2. Oui, de temps en temps
- 3. Exceptionnellement
- 4. Jamais

Tranche km compteur

- 1. A moins de 25 000 km
- 2. De 25 000 à moins de 50 000 km
- 3. De 50 000 à moins de 75 000 km
- 4. De 75 000 à moins de 100 000 km
- 5. De 100 000 à moins de 150 000 km
- 6. De 150 000 à moins de 200 000 km
- 7. A 200 000 km ou plus

Tranche km 12 mois

- 1. A moins de 4 000 km
- 2. De 4 000 à moins de 8 000 km
- 3. De 8 000 à moins de 10 000 km
- 4. De 10 000 à moins de 15 000 km
- 5. De 15 000 à moins de 20 000 km
- 6. A 20 000 km ou plus

Stationnement voiture jour

- 1. Dans un parking couvert, un garage ou un box
- 2. Sur un parking résidentiel, en plein air ou dans un jardin
- 3. Sur un parc de stationnement non résidentiel en plein air
- 4. Sur la voie publique gratuite ce jour-là (sauf zone bleue)
- 5. Sur voie publique payante ou en zone bleue, avec une carte de stationnement résidentiel
- 6. Sur voie publique payante ou en zone bleue, sans carte de stationnement résidentiel

- 7. La guestion ne se pose pas : vous le laissez dans votre résidence secondaire

Stationnement voiture nuit

- 1. Dans un parking couvert, un garage ou un box
- 2. Sur un parking résidentiel, en plein air, dans un jardin
- 3. Sur un parc de stationnement non résidentiel en plein air.
- 4. Sur la voie publique gratuite
- 5. Sur la voie publique payante

Type vélo

- 1. VTT (vélo tout terrain) [roues de 26 pouces et pneus larges]
- 2. VTC (vélo tout chemin, ni VTT, ni course) [roues de 700 mm et pneus larges]
- 3. Vélos de course (compétition, mi-course, route) [roues de 700 mm et pneus étroits]
- 4. Vélos de ville (hollandais) [roues de 650 mm, cadre ouvert]
- 5. Vélos pliants
- 6. Vélos à assistance électrique
- 7. BMX et bicross [acrobatiques]
- 8. Tandem [tous types]
- 9. Vélo cargo ou triporteur

Fréquence utilisation vélo 3 mois

- 1. Tous les jours ou presque
- 2. Deux ou trois fois par semaine
- 3. Une fois par semaine
- 4. Deux ou trois fois par mois
- 5. Une fois par mois
- 6. Moins souvent

Stationnement vélo

- 1. Dans un parking couvert, sous un abri
- 2. Sur un parking, dans une cour, en plein air
- 3. Dans un garage ou local collectif
- 4. Dans un garage ou local privatif accessible de plain-pied
- 5. Dans un local privatif accessible par des escaliers
- 6. Sur la voie publique gratuite
- 7. La question ne se pose pas : vous le laissez dans votre résidence secondaire

Type 2RM

- 1. Moto
- 2. Scooter, y compris scooter à 3 roues
- 3. Cyclomoteur

Stationnement autres véhicules

- 1. Dans un parking couvert, un garage ou un box
- 2. Sur un parking résidentiel, en plein air ou dans un jardin
- 3. Sur un parc de stationnement non résidentiel en plein air
- 4. Sur la voie publique gratuite
- 5. Sur la voie publique payante

- 6. La question ne se pose pas : vous le laissez dans votre résidence secondaire

Type autres véhicules

- 1. Voiturette
- 2. Quad
- 3. Tricycle à moteur

Tranche km 12 mois autres véhicules

- 1. A moins de 50 km
- 2. De 50 à 150 km
- 3. De 150 à 300 km
- 4. De 300 à 500 km
- 5. De 500 à 1 500 km
- 6. A 1 500 km ou plus

Propriétaire logement

- 1. L'employeur d'un membre du ménage dans le cadre d'un logement de fonction
- 2. Un organisme HLM (ou assimilé, OPAC, offices, sociétés, fondations)
- 3. Une administration, un organisme de Sécurité Sociale, ou une association au titre de l'Action logement
- 4. Une banque, une assurance ou une autre société du secteur public ou du secteur privé
- 5. Un membre de la famille
- 6. Un autre particulier
- 7. Autre cas

Tranches revenus

- 1. à moins de 400 €
- 2. de 400 € à moins de 600 €
- 3. de 600 € à moins de 800 €
- 4. de 800 € à moins de 1 000 €
- 5. de 1 000 € à moins de 1 200 €
- 6. de 1 200 € à moins de 1 500 €
- 7. de 1 500 € à moins de 1 800 €
- 8. de 1 800 € à moins de 2 000 €
- 9. de 2 000 € à moins de 2 500 €
- 10. de 2 500 € à moins de 3 000 €
- 11. de 3 000 € à moins de 4 000 €
- 12. de 4 000 € à moins de 6 000 €
- 13. de 6 000 € à moins de 10 000 €
- 14. à 10 000 € ou plus

Indicatrice imputation revenus

- 1. Revenu en clair (non imputé)
- 2. Revenu déclaré en tranches (imputé dans la tranche)
- 3. Revenu non-déclaré (imputé totalement)

Cf. renvoi vers notice

Territoires TOM

- 9A. Guadeloupe
- 9B. Martinique
- 9C. Guyane Française
- 9D. Réunion
- 9F. Mayotte
- 9H. Polynésie Française
- 91. Nouvelle Calédonie
- 9K. Saint-Martin

Temps de travail

- 1. Temps complet
- 2. Temps partiel

Supervision

- 1. Supervise le travail d'autres salariés (hors apprentis et stagiaire) et c'est la tâche principale
- 2. Supervise le travail d'autres salariés (hors apprentis et stagiaire) mais ce n'est la tâche principale
- 3. Ne supervise pas

Cohabitation logement

- 1. Logement d'une personne
- 2. Logement avec un couple sans enfant
- 3. Logement avec un couple avec enfant(s)
- 4. Logement avec une famille monoparentale
- 5. Autre cas

Type de famille avec enfant

- 0. Ne vit pas en famille avec enfant(s)
- 1. Vit dans une famille traditionnelle
- 2. Vit dans une famille recomposée
- 3. Vit dans une famille monoparentale

Immigration

- 1. Ni immigré, ni descendant d'immigré
- 2. Immigré venant de l'UE (à 27)
- 3. Immigré venant d'ailleurs que de l'UE
- 4. Descendant d'un parent immigré né dans l'UE et d'un parent non-immigré
- 5. Descendant d'un parent immigré né hors de l'UE et d'un parent non-immigré
- 6. Descendant de deux parents immigrés dont le père est né dans l'UE ou d'un seul parent connu immigré né dans l'UE
- 7. Descendant de deux parents immigrés dont le père est né hors de l'UE ou d'un seul parent connu immigré né hors de l'UE
- 9. Origine inconnue

Distance TC domicile

- 1. A moins de 300 m (ou moins de 5 min à pied)
- 2. De 300 m à 599 m (ou de 5 à 9 min à pied)
- 3. De 600 m à 999 m (ou de 10 à 14 min à pied)

- 4. 1 km et plus (ou au moins 15 min à pied)

Pratique télétravail

- 1. Quelques jours ou demi-journées par mois
- 2. 1 jour par semaine
- 3. 2 jours par semaine
- 4. 3 jours ou plus par semaine
- 5. Jamais

Fréquence covoiturage régulier passager

- 1. Tous les jours ou presque
- 2. Deux ou trois fois par semaine
- 3. Une fois par semaine
- 4. Moins souvent

Contrepartie financière covoiturage

- Toujours avec contrepartie financière
- 2. Parfois avec et parfois sans contrepartie financière
- 3. Toujours sans contrepartie financière

Type de déplacement LD

- 1. Déplacement vers un lieu d'hébergement (si départ ou arrivée en France métropolitaine)
- 2. Déplacement vers une destination où vous n'avez pas dormi (à plus de 100 km du point de départ)
- 3. Retour vers le domicile
- 4. Excursion d'un jour depuis une résidence différente du domicile
- 5. Circuit en France (nombreuses étapes un seul mode de transport, ex. randonnée à vélo)
- 6. Voyage à l'étranger

Indicateur de nationalité

- 1. Français(e) de naissance, y compris par réintégration
- 2. Français(e) par naturalisation, mariage, déclaration ou option à sa majorité
- 3. Etranger(e)
- 4. Apatride

Position soleil

- 1. Nuit, avant le lever du soleil
- 2. lour
- 3. Nuit, après la tombée de la nuit

Définition km véhicules

- ESTIMAT : valeur issue de traitements basés sur le Répertoire statistique des véhicules routiers (RSVero) du Sdes ; valeur estimée en l'absence d'un contrôle technique postérieur à la date d'enquête
- INTERPOL : valeur issue de traitements basés sur le Répertoire statistique des véhicules routiers (RSVero) du Sdes ; valeur interpolée à la date d'enquête (à partir de contrôles techniques antérieur et postérieur)
- ENQUETE : valeur déclarée par l'enquêté

- IMPUTAT : valeur déclarée en tranche par l'enquêté, imputée dans la tranche de km déclarée

Vague d'enquête

- 1. Mai Juin 2018
- 2. Juillet Août 2018
- 3. Septembre Octobre 2018
- 4. Novembre Décembre 2018
- 5. Janvier Février 2019
- 6. Mars Avril 2019